



NOUVEAU
PAYSAGE TERRITORIAL

l'**action**
sociale
au **cœur** des
changements



16 septembre 2009

DOSSIER DE PRESSE

« Le prix de l'innovation
sociale locale décerné par
l'UNCCAS pour la 6^{ème} année
consécutive »

Une manifestation organisée en partenariat avec



partenaire du Prix de
l'innovation sociale :



partenaire presse :
Santé Social

Sommaire

Avant-propos de Patrick Kanner, Président de l'UNCCAS	p. 3
Le prix de l'innovation sociale locale décerné par l'UNCCAS pour la 6^{ème} année consécutive	p.4
L'UNCCAS et les CCAS/CIAS en chiffres	p. 5

CONTACTS

62^{ème} Congrès national de l'UNCCAS

Christèle CALMIER, 06 61 87 41 88, ccalmier@unccas.org

Salon Santé Social Expo

Stéphane BALLISTE, 01 40 13 30 80, stephane.balliste@groupe-moniteur.fr

Avant-propos de Patrick KANNER, Président de l'UNCCAS

Une nouvelle fois, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) sont au cœur de l'actualité... Et quelle actualité ! A peine quelques mois après la généralisation du RSA, les CCAS/CIAS se préparent à travailler avec de nouveaux interlocuteurs issus de la réorganisation du secteur sanitaire, social et médico-social : agences régionales de santé pour leurs demandes d'autorisation nécessaires aux créations d'établissements et de services, nouvelles directions régionales ou départementales en lieu et place des anciens services déconcentrés de l'Etat, nouveaux interlocuteurs ministériels... Pas de doute, qui travaille dans ce secteur doit savoir et pouvoir s'adapter !

Sans compter que d'autres changements sont à prévoir dans les mois à venir, cette fois en termes de répartition des compétences entre collectivités territoriales. Quelles en seront les conséquences pour les communes et les intercommunalités et leurs CCAS/CIAS ? Le service public de proximité sera-t-il conforté dans ses missions et ses capacités d'intervention ? Que peuvent attendre les usagers, et parmi eux les plus vulnérables, de ces changements ? Sans présager des conclusions des débats parlementaires sur le sujet ou de l'impact de la réorganisation du champ social et médico-social, ce congrès reste une excellente opportunité pour les CCAS/CIAS et leurs partenaires de débattre de leurs espoirs, de leurs attentes voire de leurs inquiétudes.

Au moment où les réformes se suivent, ce temps d'échange nous est en tout cas apparu indispensable. D'ores et déjà placé sous le signe de l'innovation avec cette première édition du salon Santé-Social Expo, cet événement apportera, je le souhaite, autant de réponses concrètes que de pistes de réflexion pour l'avenir.

Le Prix de l'innovation sociale locale décerné par l'UNCCAS pour la sixième année consécutive

Bénéficiant du soutien de la Banque Postale pour la sixième année consécutive, cette nouvelle édition comprend comme en 2008 un prix spécial supplémentaire, dédié cette fois à l'accompagnement budgétaire et bancaire. Le Prix de l'innovation sociale locale a pour objectif de récompenser des expériences « remarquables » menées par les CCAS/CIAS (lutte contre le surendettement et l'exclusion bancaire, l'accès aux droits, l'urgence sociale, l'insertion par l'activité économique, le logement, l'action sociale intercommunale, les initiatives favorisant l'autonomie des personnes âgées, la petite enfance, le handicap...) hors aide sociale légale.

81 dossiers de candidatures en 2009.

Les trois expériences lauréates et le prix spécial consacré à l'accompagnement budgétaire et bancaire seront dévoilés le 16 septembre 2009 au soir.

Le jury 2009

- Philippe BAJOU, vice président du Directoire de La Banque Postale, co-président du jury,
- Gisèle Stiévenard, adjointe au Maire de Paris, co-présidente du jury
- Olga Trostiansky, adjointe au Maire de Paris
- Christian Loison, adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul
- Jean-Pierre Guelfy, directeur du CCAS de Marseille
- Richard Zalmanski, directeur de cabinet de Fabrice Heyriès, directeur général de la Direction générale de l'action sociale
- Sylvie Desmarescaux, sénatrice
- Guillemette Leneveu, directrice générale de l'UNAF
- Dominique Dran, responsable du marché clientèles spécifiques à La Banque Postale
- Philippe Pottiee-Sperry, rédacteur en chef de la Gazette Santé-Social
- Daniel Zielinski, délégué général de l'UNCCAS
- Christophe Piteux, responsable du Pôle juridique et technique de l'UNCCAS

Les dotations en 2009

1^{er} prix : 10 000 euros

2^{ème} prix : 7 000 euros

3^{ème} prix : 5 000 euros

Prix spécial « Accompagnement budgétaire et bancaire » : 4 000 euros

Les lauréats de l'édition 2008

1er prix : le CCAS de **La Trinité** (Martinique) pour son action intitulée "Parrainage social, une démarche expérimentale en direction des personnes en situation de grande exclusion"

2ème prix : le CCAS de **Vernouillet** (Eure et Loir) pour son action intitulée "Permanence d'accès aux soins décentralisée à l'épicerie sociale"

3ème prix : le CCAS de **Lomme** (Nord) pour son action intitulée "Dispositif logement pour jeunes actifs".

Prix spécial du jury sur le thème de l'intercommunalité sociale : le CCAS de **Aÿ** pour son action intitulée "Création d'un portail internet dédié à l'accueil de la petite enfance sur le territoire du pays d'Eprenay"



L'UNCCAS et les CCAS/CIAS en chiffres

Président

Depuis 1996 : **Patrick Kanner**, 1^{er} vice-président du Conseil général du Nord, adjoint au maire de Lille

Nombre d'adhérents

3766 CCAS/CIAS adhérents au 1^{er} septembre 2009

Représentativité

- l'action des adhérents de l'UNCCAS touche **65% de la population** (42 millions de citoyens) ;
- l'UNCCAS est la seule association en France représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS ;
- fondée en 1926, elle est l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France.

Couverture territoriale du réseau national

- l'UNCCAS regroupe la **quasi totalité des CCAS des villes de plus de 10 000 habitants**, les trois quarts des CCAS des villes de 5000 à 10 000 habitants et près de 1950 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants ;
- elle est structurée en unions départementales de CCAS/CIAS dans 41 départements ;
- chacun des quatre **DOM** (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane) dispose d'une union départementale de CCAS/CIAS. Dans le prolongement de la départementalisation de l'île, l'UNCCAS s'est rendue à Mayotte en juillet 2009 en vue de la mise en place de CCAS.

Les CCAS/CIAS en chiffres¹

- 4 communes sur 10 confient toute la politique sociale au CCAS (aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, lutte contre l'exclusion, petite enfance, etc.) ;
- les CCAS représentent un budget consolidé de **2,6 milliards d'euros** et **emploient près de 110 000 personnes** ;
- ils assurent plus de 80 millions de repas par an auprès des personnes âgées (restauration collective ou à domicile) et en restauration scolaire ;
- ils proposent plus de 25 millions d'heures de services à domicile par an aux familles ;
- les CCAS sont les principaux gestionnaires de logements foyers pour personnes âgées (70% des places) ;
- avec les communes, les CCAS sont les principaux gestionnaires des crèches familiales en France.

¹ Enquête UNCCAS sur les actions des CCAS, 2000 ; Enquête DREES, Etudes et Résultats n° 195 « L'action sociale des communes », octobre 2002 ; Interview d'Alain Marleix, La Croix, 19 janvier 2009.